



Rencontres de l'ATE

Des annonces qui vont dans le bon sens pour les préfectures !

Lors de sa 1^{ère} visite d'une préfecture, ce vendredi 15 novembre à Metz, le Ministre de l'Intérieur a tiré les conclusions des rencontres de l'ATE.

Les agents ont demandé que leur fonction soit mieux valorisée, mieux reconnue, ils veulent exercer leurs missions dans des espaces aménagés qui soient performants et adaptés mais également pouvoir accéder à des outils informatiques plus performants et ergonomiques.

Le Ministre s'est engagé à donner des suites concrètes à chaque proposition et veut que chaque question posée par agent ait une réponse et a affirmé sa volonté :

- De stabiliser l'organisation territoriale de l'Etat autour du préfet de département et de réaffirmer la place première de l'échelon départemental dans l'organisation des services de l'Etat ;
- De renforcer l'action des préfectures en tant qu'échelon de proximité et d'en renforcer les effectifs en créant 101 emplois en 2025 ;
- De répondre aux attentes exprimées dans le cadre des rencontres de l'ATE visant à valoriser et reconnaître les compétences des agents, à alléger la réglementation et à simplifier les procédures avec le recours à l'IA pour diminuer les tâches chronophages notamment, et redonner plus de liberté au terrain ;
- Et face au développement de l'agressivité, de faire en sorte de mettre en place une assistance aux agents afin qu'aucun acte ne reste impuni ;

Le détail des annonces :

- **Budget 2024** : Rallonge budgétaire de 26 Millions d'euros pour finir l'année.
- **Budget 2025** :
 - + 101 créations d'emploi sur le BOP 354 en 2025 (plus que les 45 prévues initialement dans la LOPMI) ;
 - Vacataires : maintien du taux d'emplois vacataires identiques à 2024, ils seront déployés dans les services étrangers et les CERT ;
 - Immobilier : doublement de l'enveloppe d'investissement régional EMIR (soit +10 millions d'euros) qui sera également ouverte aux DDI ;
 - Sécurisation des préfectures : +6 millions d'euros seront alloués en 2025 ;
 - Un plan de 8 millions d'euros pour mettre en place des espaces d'accueil du public et les cellules opérationnelles départementales (COD) ;
 - 10 millions d'euros seront fléchés pour l'amélioration des conditions de travail avec la mise en place d'un plan numérique du quotidien et le développement de l'IA pour obtenir des outils numériques plus performants ;
- **Autres mesures annoncées** :
 - Mise en place d'un complément IFSE pour les agents d'accueil qui ne bénéficient pas de NBI ;
 - Astreintes : les montants d'intervention seront revalorisés ;
 - Action sociale : une politique sera mise en place pour les parents d'enfant handicapé.

La CFDT salue l'action du Ministre visant à consolider le positionnement de proximité des préfectures, en octroyant des moyens budgétaires et en créant des emplois pérennes dans un contexte budgétaire tendu.

La CFDT reste cependant vigilante !

Après plusieurs décennies de baisse des effectifs, le retour à la création d'emplois pérennes devra se poursuivre dans le temps pour permettre un retour à des conditions de travail acceptables pour les agents.

Pour **la CFDT**, le renforcement de l'attractivité des emplois est un impératif pour rendre efficace la politique de recrutement. Cela passe par des perspectives de progression de carrière plus ambitieuses, par des mesures de valorisation salariale comme l'élargissement de l'ISS PATS aux agents des préfectures et SGCD ou la revalorisation de l'IFSE pour les « oubliés du MI » (C adm, filière technique et TSIC), ou encore une mise à plat des grilles indiciaires et de la NBI.

Par ailleurs, pour **la CFDT**, le développement de l'intelligence artificielle induit une évolution importante des métiers qui ne peut se faire sans prendre en compte les dangers et les limites de cet outil dans la cadre d'un dialogue social à mener, avant toute décision et déploiement, avec les représentants du personnel.

Dans le cadre d'un échange de courte durée, **la CFDT** a eu l'occasion de rappeler au Ministre :

- Que **la CFDT** ne peut accepter de voir considérer la santé des agents publics comme une variable d'ajustement budgétaire et que les dernières décisions du Ministre de la Fonction Publique visant à augmenter le nombre de jours de carence et à diminuer le maintien de salaire en cas de maladie sont inadmissibles ;
- Que **la CFDT** porte une attention particulière sur le rôle de proximité des sous-préfectures qu'il faut renforcer ;
- Que **la CFDT** demande que l'accueil dans les préfectures et sous-préfectures soit renforcé par des effectifs formés et la création d'une filière valorisante ;
- Que des situations de RPS et de souffrance au travail restent encore trop prégnantes dans les préfectures et les SGCD et nécessitent des mesures urgentes et des solutions adaptées.

Contactez la CFDT pour plus d'informations

[CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/adhesion)

